



Saint-Pierre, le 7 septembre 2016

Monsieur Manuel Valls
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Monsieur le Premier Ministre,

KARINE CLAIREAUX

Je souhaite par la présente attirer votre attention sur un problème d'importance pour les jeunes Saint-Pierrais et Miquelonnais étudiant au Québec, et qui pourrait être rapidement et facilement réglé sous votre autorité.

SENATRICE
DE SAINT-PIERRE ET
MIQUELON

Comme vous le savez, à l'heure actuelle, l'avenant élargissant aux résidents de Saint-Pierre et Miquelon l'entente franco-québécoise en matière de sécurité sociale, signé à Québec le 28 avril 2016 dernier, n'est pas encore entré en vigueur, faute d'avoir été ratifié et publié au Journal Officiel.

MAIRE
DE
SAINT-PIERRE

Cet avenant complète la réforme de 2003, en permettant la réintégration de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon dans le champ d'application de l'entente franco-québécoise. Mon archipel, initialement inclus dans le premier accord franco-québécois de 1979 grâce à son statut de département d'outre-mer d'alors, s'est vu retiré du champ d'application territorial de cette entente suite à la réforme constitutionnelle française de 2003 et à notre passage au statut de collectivité territoriale (article 74).

A l'heure de la rentrée 2016, nos 54 étudiants saint-pierrais et miquelonnais poursuivant leur scolarité au Québec n'ont toujours pas la possibilité de s'inscrire au régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ) comme le font les autres étudiants français. En conséquence, nos étudiants devront déboursier jusqu'à plusieurs milliers de dollars canadiens pour assurer leur accès à la santé au Québec, et cela uniquement pour cette année.

Pour certains étudiants, notamment ceux issus de familles modestes, le surcoût engendré par cet oubli législatif peut conduire à purement et simplement compromettre leurs études, faute de moyens financiers.

En tant que sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon, je déplore très vivement cette situation, qui crée une inégalité envers les étudiants de l'Archipel.

Je la déplore d'autant plus que, de son côté, l'Assemblée Nationale du Québec a ratifié cet avenant le 31 Mai dernier, soit quatre semaines tout juste après la signature de l'accord.

Pour que cet avenant soit effectif, et que les étudiants Saint-Pierrais et Miquelonnais puissent ainsi jouir des mêmes chances de réussite que tous les



jeunes français, il apparaît extrêmement urgent d'inscrire la ratification de cet avenant à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, afin que le préjudice pour nos étudiants soit limité au maximum pour l'année universitaire 2016-2017.

Je connais votre attachement à parvenir à une égalité réelle entre tous les français. Je pense que la ratification de cet accord s'inscrit dans la continuité des travaux de mon collègue, M. Victorin Lurel, député de la Guadeloupe et ancien ministre des outre-mer, ainsi que dans la philosophie des actions de M. Jean-Marc Mormeck, délégué interministériel à l'égalité des chances des français d'outre-mer, dont vous reconnaissez vous-même les mérites pas plus tard qu'hier.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier, et reste à votre disposition pour en parler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous,


Karine Claireaux